

Rapatriement forcé en Birmanie de 3000 Karens réfugiés en Thaïlande

Communiqué d'Info Birmanie, 4 février 2010

Demain, vendredi 5 février, commenceront les retours forcés en Birmanie de près de 3.000 citoyens birmans d'origine karen. Ces Karens avaient trouvé refuge en Thaïlande en juin 2009 après que leurs villages aient été attaqués par l'armée birmane. Le gouvernement thaï a officiellement déclaré que ces retours sont volontaires, il apparaît pourtant que les réfugiés sont soumis à une forte pression, tout en étant détenus dans des conditions difficiles dans deux camps temporaires, le long de la frontière birmano-thaïe. Au même moment, près de 2.000 Karens ont été déplacés de leur village d'origine au cours du mois de janvier 2010 suite à une série d'offensives militaires menées par les militaires birmans.



Camp de réfugiés karen en Thaïlande ;
<http://www.thaïlande-fr.com>

Contexte

En juin 2009 près de 3.000 citoyens karens ont franchi la frontière birmane et trouvé refuge en Thaïlande après des raids militaires dans le district de Pa'an (Etat Karen) menés conjointement par l'armée birmane et l'armée bouddhiste démocratique karen (DKBA), une milice karen à la solde du régime.

D'un point de vue stratégique, il s'agit pour les généraux birmans d'affaiblir les zones contrôlées par l'Union nationale karen (KNU) mais aussi de prendre le contrôle sur la région frontalière et du lucratif commerce transfrontalier qui s'y déroule, tout en limitant les flux d'information à destination de la Thaïlande, en particulier les informations concernant la situation des droits de l'homme dans l'Est de la Birmanie.

Ces attaques et les déplacements forcés de population qu'ils ont engendré ont conduit l'Union européenne à émettre un communiqué officiel le 12 juin 2009 et à noter « avec beaucoup de préoccupation l'offensive de plus en plus importante menée par l'armée birmane et ses alliés contre l'armée karen de libération nationale (KNLA), qui a provoqué l'exode vers la Thaïlande d'un grand nombre de civils fuyant le conflit dans l'Etat kayin/karen. **[1]** »

Parmi ces 3.000 réfugiés, près de la moitié avait déjà subi un premier déplacement forcé, et vivait dans des camps temporaires sous la protection de la KNU. Lors d'une mission de terrain en janvier 2009, Info Birmanie avait pu se rendre dans l'un de ces camps, le Ler Per Her camp, où les conversations avec quelques unes de ces personnes déplacées avaient clairement établi les multiples violations dont elles avaient été victimes, et qui avaient causé leur déplacement forcé.

A leur arrivée en Thaïlande, les autorités thaïes n'ont pas autorisé les réfugiés à rejoindre les camps de réfugiés installés le long de la frontière et dans lesquels les réfugiés ont accès à de la nourriture, à l'éducation et à des soins. Ces réfugiés ont été placés dans deux camps temporaires, Nong Bua et Mae U Su, où les conditions de vie se sont révélées très précaires.

Si la Thaïlande a opté pour une position plutôt clémentine à l'égard des réfugiés birmans au cours des vingt dernières années, en autorisant par exemple la création de plusieurs camps de réfugiés sur son territoire, elle n'est pour autant pas signataire de la convention de 1951 sur les réfugiés. Le 13 janvier 2010 lors d'une réunion officielle à laquelle participaient l'UNHCR (office des nations unies pour les réfugiés), des organisations humanitaires internationales, et des officiels thaïs, les autorités thaïes ont abordé la question des 3.000 réfugiés et du camp temporaire, proposant à ceux qui souhaitent un retour volontaire de les aider à rentrer en Birmanie, et de reloger les autres familles dans le camp de réfugié principal de Mae La[2]. La position des autorités thaïes a depuis évolué vers une solution plus radicale, à savoir le retour progressif en Birmanie de l'ensemble des réfugiés.

D'après les informations dont disposent les organisations birmanes venant en aide aux réfugiés et déplacés birmans, les premiers camions militaires arriveront au camp de Nong Bua le 5 février et emmèneront une première vague de soi-disant 'volontaires' jusqu'à la frontière birmane : cela concernerait environ 30 familles[3]. Les déportations devraient continuer durant les dix jours suivants, jusqu'au 15 février[4].

Cette décision des autorités thaïes intervient au moment même où le régime militaire birman continue de mener une campagne militaire très violente dans les régions de l'Est du pays. Au cours des dix derniers jours du mois de janvier, une série d'attaques dans les districts de Toungoo, Mutraw, Papun et Nyaunglebin (Etat Karen) a conduit plus de 2.000 civils karens à fuir dans la jungle pour échapper aux attaques militaires et aux autres sévices imposés par l'armée birmane (travail forcé, viol, ...). Le caractère à la fois généralisé et systématique des attaques du régime birman à l'encontre des minorités ethniques est désormais reconnu par plusieurs agences de l'ONU, dont le rapporteur sur les droits de l'homme en Birmanie, et les organisations de défense des droits de l'homme n'hésitent plus à parler de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Dans ces régions, plus de 1 million de personnes ont été déplacées de force et 3.300 villages ont été détruits au cours des quinze dernières années.

Au cours des dix-huit derniers mois (juillet 2008-décembre 2009), les opérations militaires du régime birman ont engendré le déplacement forcé d'au moins 118.800 personnes dans l'Est de la Birmanie[5]. L'augmentation des déplacements forcés est indubitablement liée au calendrier politique et à la tenue d'élections générales en 2010 : imposant la reddition totale à tous les groupes ethniques armés avant la tenue du scrutin, l'armée birmane a en conséquence accentué la pression dans les régions shan, kachin et karen.

[1] Extrait de la déclaration de la Présidence de l'Union européenne – 12 juin 2009

[2] Source: The Burma Campaign UK (BCUK)

[3] Source : Karen Women Organization (KWO)

[4] D'après Surapong Kongchantuk, vice-président du Sous-Comité des Droits de l'Homme pour les minorités ethniques, les apatrides, les migrants et les personnes déplacées du 'Lawyers Council of Thailand', cité par le journal The Irrawaddy

[5] Source: Thailand Burma Border Consortium (TBBC), cité par Altsean-Burma.